

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014

Date de révision : 15/12/2023

Remplace la fiche : 21/03/2018

Version 3.0

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Règlement REACH(CE) n° 1907/2006– n° 2020/878)

EXTRABSORBE

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : EXTRABSORBE
Code produit : 240 030 - 240 038
UFI : 1ASE-MPAK-E00C-GV6R
Forme du produit : Attapulgite calcinée ..CAS 1274-11-7
Nom chimique : Silicate de magnésium et d'Aluminium

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées**1.2.1. Utilisation identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Spec. D'usage industriel/mélange : Industriel
Réservé à un usage professionnel

Catégorie d'usage principal : ABSORBANTS DES LIQUIDES AQUEUX, HUILES, SOLVANTS

Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AS DIFFUSION SARL / ZA – 251 CHEMIN DU YOUT –

BP24- F - 40360 POMAREZ

Tél : +33 5.58.55.30.85 Fax : +33 5.58.89.36.68 Mobile : +33 6 30 90 19 30

Email : contact.asd@orange.fr Sites : www.absorb.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP] :

non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 15/12/2023 Remplace la fiche : 21/03/2018 Version 3.0

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Etiquetage non applicable

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

La substance n'est pas PBT

La substance n'est pas vPvB

La substance ne possède pas de propriété d'altération endocrinien.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes :

Poussière lors de la manipulation et de l'utilisation.

Ce produit ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

Ce produit n'est pas inclus dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, pour avoir des propriétés de perturbateur endocrinien et n'est pas identifié comme ayant des effets perturbateurs endocriniens conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit humide peut occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Le produit gonfle au contact de l'eau

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Le mélange n'est pas PBT ,Le mélange n'est pas vPvB

Composants apportant un danger : Aucun**Impuretés (présentant un danger) :** Aucune**Autre données :** Aucune

3.2. Mélanges

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014

Date de révision : 15/12/2023

Remplace la fiche : 21/03/2018

Version 3.0

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Le produit humide peut occasionner des conditions extrêmement glissantes.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 15/12/2023 Remplace la fiche : 21/03/2018 Version 3.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejets adéquats.
Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Ne pas rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toutes autres zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Porter un équipement de protection individuel. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver uniquement le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : 0-35°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Hydrorétenteur Aprobloc™ G300 (9003-04-7)		
France	VME (mg/m³)	0,05 recommandé par l'association de non tissées et produit à usage unique (EDANA)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipe-ment de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes bien ajustables, anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié.

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 15/12/2023 Remplace la fiche : 21/03/2018 Version 3.0
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : Solide – particules minérales calcinées

Couleur : beige clair

Odeur : -

9.2 Valeur du pH à 10% dans l'eau -

9.3 Masse volumique : 500 kg/M3 ± 10%

9.4 Température de décomposition : /

9.5 Point d'éclair : /

9.6 Température d'auto-inflammation : /

9.7 Température de décomposition : /

9.8 Caractéristiques d'explosivité : /

9.9 Pression de vapeur : /

9.10 Densité de vapeur : /

9.11 Solubilité : insoluble dans l'eau

9.12 Coefficient de partage n-octanol/eau : /

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Condition à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Rayons directs du soleil.

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides fort. Bases faibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**11.1. Information sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 15/12/2023 Remplace la fiche : 21/03/2018 Version 3.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée
	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12 : Information écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie – général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable. Non établi.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considération relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
------------------------------------	--

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 15/12/2023 Remplace la fiche : 21/03/2018 Version 3.0

Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 14 : Information relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre	: Non applicable
Transport maritime	: Non applicable
Transport aérien	: Non applicable
Transport par voie fluviale	: Non applicable
Transport ferroviaire	: Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

TEXXIUM Remplace les fiches précédentes Indice de révision : 7

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 15/12/2023 Remplace la fiche : 21/03/2018 Version 3.0

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SORBEO n'est pas dans la liste candidate REACH

Hydrorétenteur SORBEO n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Indications de changement :

Rubrique	Elément modifié	Modification	Remarques
	Format FDS UE	Modifié	

FDS UE (Annexe II REACH) - Cerello

Cette fiche de données de sécurité («FDS») est soumise aux Conditions Générales de Vente d'Intertek qui sont disponibles sur demande et accessibles à l'adresse suivante: <http://www.intertek.com/terms/> La FDS est établie par Intertek sur la seule base des instructions, informations et documents fournis par vos soins ou par l'un de vos représentants (sous-traitants, fournisseurs ...) et pour laquelle vous garantissez l'exactitude et l'exhaustivité. En cas d'informations erronées causant un dommage, la responsabilité d'Intertek ne saurait être engagée. Vous comprenez et acceptez que la FDS est réalisée conformément à la réglementation européenne en vigueur, applicable sur le territoire de l'Union européenne au jour sa livraison. Vous être autorisé à communiquer ce document dans son intégralité uniquement, aux personnes répondant au principe du besoin d'en connaître. Toute modification ou falsification non autorisée du contenu de cette FDS est interdite et Intertek est en droit de poursuivre son auteur. La seule version opposable à Intertek est la dernière version transmise par l'auteur de la FDS.